



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 588 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 758 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 658 000 \$ POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTES

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 2 mai 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 588 décrétant une dépense de 758 000 \$ et un emprunt de 658 000 \$ pour le projet d'aménagement d'un parc de planche à roulettes.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 juin 2022.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 20^e jour du mois de juin 2022.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier